

Appel d'offres

Actualisation des besoins en formation continue ÉTUDE

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches (Conseil de la culture) souhaite recevoir des offres de services professionnels pour réaliser une étude de besoins en formation continue du secteur culturel des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

ORGANISME PROMOTEUR

Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches 310, boulevard Langelier, bureau 120

Québec, Québec, G1K 5N3 Téléphone : 418 -523-1333 Télécopie : 418-523-9944 ccr@culture-quebec.qc.ca

L'entente se fera entre le Conseil de la culture et le consultant dont les services seront retenus.

MISSION DU CONSEIL DE LA CULTURE ET DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL Le Conseil de la culture un organisme à but non lucratif qui a pour mission de favoriser le développement des arts et de la culture sur le territoire étendu et diversifié de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Le Conseil regroupe plus de 200 organismes culturels et représente quelque 2 500 artistes professionnels et travailleurs culturels. Engagé au service du milieu culturel depuis 1977, il est le seul à regrouper, à représenter et à offrir des services aux professionnels de l'ensemble des domaines artistiques et culturels.

Un des services du Conseil de la culture est celui d'offrir un programme de formation continue pour le secteur culturel des régions qu'il sert. Les formations offertes par le service de développement professionnel du Conseil de la culture vise l'ensemble du milieu professionnel et semi-professionnel de la culture (non seulement les membres du Conseil de la culture). Quelques formations visent également les bénévoles d'organismes culturels de la Ville de Québec. Toutes les disciplines artistiques sont visées par ce programme qui comporte environ 70 formations annuellement (les formations sont de type général (pour toutes les disciplines) ou sont spécifiques à une discipline).

Pour financer le programme de formation continue, le Conseil de la culture peut compter sur des partenaires de longue date :

téléphone: (418) 523-1333 télécopieur: (418) 523-9944

ccr@culture-quebec.qc.ca www.culture-quebec.qc.ca

 Emploi-Québec, directions régionales de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;

- Emploi-Québec, direction régionale de Montréal, volet multirégional, pour les formations en techniques de scène données dans le cadre du Rendez-vous technique;
- La Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications, par l'entremise de l'Entente de développement culturel, pour le volet de formations qui vise les membres de conseils d'administration qui oeuvrent comme bénévoles au sein d'organismes culturels (professionnels et de loisir culturel) de la Ville de Québec (Programme AGIR).

OBJECTIF PRINCIPAL DU SERVICE DE FORMATION

Le but premier du Service de développement professionnel du Conseil de la culture est d'offrir des formations permettant le perfectionnement des compétences des artistes, artisans, travailleurs et gestionnaires, administrateurs et bénévoles d'organismes culturels des régions qu'il sert, et ce, dans l'ensemble des disciplines artistiques.

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement concernant cet appel d'offres, vous pouvez communiquer avec Karine Légaré, coordonnatrice au développement professionnel au Conseil de la culture : 418-523-1333, poste 228 – karine.legare@culture-quebec.qc.ca

Toutes questions relatives à cet appel d'offres doivent nous parvenir par écrit au moins cinq (5) jours ouvrables avant la fin de la date limite pour le dépôt des soumissions. Elles doivent être adressées à la personne mentionnée au paragraphe précédent.

CONTEXTE

Le Conseil de la culture procède à tous les 3-4 ans à une identification des besoins en formation continue de son secteur afin de les actualiser. La dernière étude a été menée en 2012 par les Services de consultation et de production Suzanne Dion. Deux études distinctes ont alors été réalisées soit une pour chacune des régions que le Conseil de la culture sert.

Il devient impératif de reprendre ce processus afin d'offrir des formations qui collent à la réalité du travail du milieu culturel en constant changement et de combler adéquatement les besoins en formation continue pour mieux faire face aux défis qu'il rencontre.

L'étude de besoins est une occasion de prendre le pouls des nouveaux enjeux des travailleurs des arts et de la culture de nos régions en matière de développement des compétences.

MANDAT

Le mandat du consultant sera de sonder l'ensemble du milieu culturel afin d'actualiser l'offre de formation continue afin que celle-ci soit en pleine adéquation avec les besoins ainsi que les défis et enjeux en matière de développement des ressources humaines. Deux études devront être menées encore une fois : une pour la Chaudière-Appalaches et l'autre pour la Capitale-Nationale.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MANDAT

Les activités et étapes prévues :

1. Sondage écrit auprès des membres des comités de formation et des organismes-clés qui collaborent avec le Service de développement professionnel (au nombre 8 dans les

téléphone: (418) 523-1333 télécopieur: (418) 523-9944

ccr@culture-quebec.qc.ca

www.culture-quebec.qc.ca

disciplines suivantes : arts visuels, cinéma et télé, techniques de scène, théâtre, lettres, danse, cirque et conte);

- 2. Focus groupes (2-3) de personnes-clés du milieu (quelques focus groupes par région);
- 3. Sondage en ligne avec Monkey Survey pour l'ensemble du milieu;
- 4. Compilation des résultats et analyse des données;
- 5. Rédaction de deux (2) rapports distincts (un pour Capitale-Nationale et l'autre pour Chaudière-Appalaches).

Le Conseil de la culture procède actuellement à un sondage écrit auprès de ses membres par le biais des Tables de concertation. Les Tables disciplinaires sont une source d'information de premier plan en ce qui concerne la formation continue. Le consultant devra tenir également compte des réponses de ce questionnaire.

Des rencontres ou entretiens téléphoniques à certaines étapes du mandat avec la coordonnatrice au développement professionnel sont prévus afin de valider le travail effectué par le consultant et doivent être considérés faisant partie intégrante du mandat.

BIENS LIVRABLES POUR LES OFFRES DE SERVICES

Les consultants qui répondent à l'appel d'offres doivent soumettre :

- 1. Le prix du contrat;
- 2. L'estimation du temps requis pour réaliser le contrat;
- 3. La description de leur expérience et celle de leurs principaux collaborateurs s'il y a lieu;
- 4. La description de leurs principales réalisations pertinentes au projet;
- 5. Un échéancier de réalisation avec une description précise des livrables;
- 6. Le nom du chargé de projet et son curriculum vitae.

ÉCHÉANCIER

Dès l'obtention du financement pour la réalisation des deux études de besoins, le consultant devra réaliser le travail dans un délai assez serré. Nous souhaitons, si possible, que les résultats servent à bâtir les programmes de formation continue pour l'année 2016-2017. Les prochaines demandes de financement sont envoyées à Emploi-Québec au mois de mars 2016.

HONORAIRES

La rémunération est faite sur une base forfaitaire. Aucun dépassement de coût d'honoraires ne sera accepté.

Les soumissions doivent contenir les différentes modalités du coût net plus les taxes pour la réalisation du mandat.

Le prix doit comprendre tous les éléments tels que:

- la main-d'œuvre spécialisée pour la recherche, l'analyse et la rédaction;
- les frais de déplacement, les frais de repas, les photocopies;
- les appels téléphoniques;
- la participation aux réunions.

Le Conseil de la culture se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui sont présentées et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou

téléphone: (418) 523-1333 télécopieur: (418) 523-9944

ccr@culture-quebec.qc.ca www.culture-quebec.qc.ca pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions. Il se réserve également le droit de retrancher du contrat certaines étapes du travail.

RESPONSABILITÉ DU CONSULTANT

Le consultant est tenu d'une obligation de résultat et doit s'acquitter de sa tâche au mieux des intérêts du Conseil de la culture, avec prudence et diligence et conformément aux usages et règles de son art.

Il demeure en tout temps seul responsable de tous les actes professionnels posés en relation avec les services fournis.

DATE D'ÉCHÉANCE ET DE DÉPÔT DES OFFRES DE SERVICES

Les offres doivent être déposées au plus tard, le lundi 30 novembre à 16 h par courriel à : karine.legare@culture-quebec.qc.ca

L'original doit être acheminé au Conseil de la culture par la poste : Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches 310, boul. Langelier, bur. 120 Québec, Québec G1K 5N3

Toute soumission reçue après la date et l'heure de réception indiquée ne sera pas considérée.

Le Conseil de la culture n'est pas tenu de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission. Pour être considérée conforme (à défaut de quoi une soumission pourra être rejetée), la soumission doit contenir tous les biens livrables énumérés à la page 3.

Conseil de la culture / Novembre 2015